



**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil d'Administration  
Séance du 29 octobre 2015**

Membres en exercice : 22
Présents : 20
Procurations : 1
Nombre de votants : 21
Votes pour : 21
Votes contre : 0
Abstentions : 0
Date de la convocation : 25/09/2015

**Délibération n° C 2015-28**

**Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2015 et Mise à Jour des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements relatifs aux opérations immobilières en cours**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf octobre, à quatorze heures et trente minutes, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours du JURA s'est réuni, en application des articles L1424-27 et L1424-28 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Clément PERNOT, Président du Conseil Départemental du Jura, Président du Conseil d'Administration.

Etaient présents :

**Membre de plein droit**

Monsieur Jacques QUASTANA, Préfet du Jura.

**Membres élus à voix délibérative**

Titulaires : Mesdames Natacha BOURGEOIS, Danielle BRULEBOIS, Monique FANTINI, Sandrine MARION, Hélène PELISSARD, Christine RIOTTE, Céline TROSSAT, Françoise VESPA ; Messieurs Bernard AMIENS, Daniel BOURGEOIS, Cyrille BRERO, Jean-Pierre BROCARD, Michel ECARNOT, François GODIN, Jean-Charles GROSDIDIER, Jean-Daniel MAIRE, René MOLIN, Bruno NEGRELLO, Clément PERNOT, François PERRODIN.

Excusés : Messieurs Jean-Yves MATHIEU et Jean-Gabriel NAST.

Procurations : Monsieur Jean-Yves MATHIEU avait donné procuration à Monsieur François GODIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles GROSDIDIER.

**Membres de droit à voix consultative**

Messieurs Jean-Luc LAVIER, le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, le Commandant Philippe HUGUENET ; Monsieur le Médecin-Commandant Rémi BARDET était excusé.

**Membres élus à voix consultative**

Messieurs le Lieutenant de 1<sup>ère</sup> classe Pascal BOUVIER, le Lieutenant Philippe THOMAS, l'Adjudant-Chef Jacques DELCEY, l'Adjudant Jérôme GUYON ; Monsieur le Commandant Philippe MOUREAU était excusé.

Assistaient également à cette séance : Mesdames Annabelle CARRON (Médecin 2<sup>ème</sup> classe), Sylvie JOURLAIT (Chef de la Mission Finances et Contrôle de gestion), Messieurs Jean-Christophe BERGERET (Chef du Groupement Administratif et Juridique), le Commandant Damien FREDY (Chef du Groupement Logistique), Arnaud GILLET (Directeur du Cabinet du Préfet), le Lieutenant-Colonel Nicolas MARILLET (Chef de Groupement, Chef d'Etat-Major en charge des Unités Territoriales), le Commandant Thibaut NIDERLENDER (faisant fonction de Chef du Groupement Ressources Humaines Formation), le Commandant Christophe ROUCOULE (faisant fonction de Chef du Groupement Opérationnel). Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Technique) était excusé.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 1424-1 à L 1424-68, L 3241-1, R 1424-1 à R 1424-55, en particulier les articles R 1424-29, R 1424-30 et R 1424-31 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté interministériel du 13 décembre 2007 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 61 des SDIS ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n° 2014-44 du 17 décembre 2014 adoptant le budget primitif de l'exercice 2015 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2015-12 du 12 mai 2015 relative à la présidence du Conseil d'Administration, à la composition et à l'élection du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2015-14 du 12 mai 2015 relative aux délégations consenties à son Président et à son Bureau ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration n°C 2015-23 du 29 juin 2015 adoptant le budget supplémentaire de l'exercice 2015 ;

Vu le rapport de présentation ci-après ;

Vu l'avis de la commission des finances du 28 octobre 2015.

---

L'exécution budgétaire 2015 nous amène à proposer l'inscription de crédits complémentaires tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes.

#### **Section de Fonctionnement :**

Il s'agit, d'inscrire en dépenses une somme complémentaire de 43 201 € pour faire face à la grosse réparation de l'échelle de Saint-Claude suite à la chute d'une cheminée. Cette dépense n'a en effet pas pu être imputée en investissement.

En recettes, une somme équivalente sera inscrite, correspondant à des pénalités pour un retard dans la livraison d'un véhicule.

NB : précisons que dans la Décision Modificative qui vous est soumise, la dépense de fonctionnement est inscrite au c/60612 Energie, électricité car un virement de crédit du même montant a été fait pour honorer la facture des réparations dans les délais réglementaires.

#### **Section d'Investissement :**

Il s'agit d'inscrire en dépenses :

- une somme complémentaire de 41 500 € pour la caserne de Dole, pour financer essentiellement une mise à niveau technique de la téléphonie,
- une somme complémentaire de 75 000 € pour financer l'acquisition des terrains destinés à l'édification de la caserne de Lons-le-Saunier,
- une réduction des crédits de 12 000 € pour la caserne d'Andelot suite au retard qu'a pris le programme,
- une réduction des crédits de 22 826 € en infrastructures pour équilibrer la section.

En recettes :

- une somme complémentaire de 75 000 € pour le financement des terrains de la caserne de Lons le Saunier,
- une somme complémentaire de 6 674 €, somme non inscrite au Budget Primitif, déjà encaissée, correspondant au financement par les amicales concernées d'une partie des équipements sportifs.

Dépenses		Recettes	
41 500 €	Programme Dole - téléphonie	6 674 €	Subvention matériel sportif
75 000 €	Programme Lons - terrains	75 000 €	Participation CD - Cnes et EPCI
- 12 000 €	Programme Andelot - études		
- 22 826 €	Infrastructures (c/21312)		
<b>81 674 €</b>		<b>81 674 €</b>	

### Révision des AP/CP :

Enfin, le déroulement des programmes de construction nous conduit à ajuster certaines Autorisations de Programmes et certains Crédits de Paiements comme ci-dessous :

	AP 2013/7 CIS Dole	AP 2013/8 CIS Lons le Saunier	AP 2015/11 CIS Andelot
Coût prévisionnel initial TTC	6 734 000 € (TVA 19,60 %)	6 734 000 € (TVA 19,60 %)	396 000 € (coût projet HT : 330 000 €)
Coût prévisionnel au 29-Oct.-2015		6 881 000 € (TVA 20 % + 125 000 € acquisition foncier)	398 400 € (coût projet réévalué à 332 000 €)
Montant AP initial	6 680 000 €	6 680 000 €	393 000 €
Proposition de revalorisation de l'AP		6 828 000 € (TVA 20 % + 125 000 € acquisition foncier)	395 400 €

	CREDITS DE PAIEMENT 2015					
	BP / BS	DM	BP / BS	DM	BP / BS	DM
c/2031 Etudes			350 000 €		20 000 €	- 12 000 €
c/2111 Terrains			50 000 €	75 000 €		
c/231312 Travaux	1 140 000 €	40 000 €				
c/21562 Matériel Inc. & Secours	10 000 €					
c/21578 Matériel	10 000 €	1 500 €				
c/2184 Mobilier	50 000 €					
<b>TOTAL</b>	<b>1 210 000 €</b>	<b>41 500 €</b>	<b>400 000 €</b>	<b>75 000 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>- 12 000 €</b>

Il nous est demandé de bien vouloir en délibérer et :

- d'adopter la **Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015**,
- d'adopter les **modifications d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements tels que présentées ci-dessus et dans les annexes jointes**.

### DECISION N° C 2015-28 DU 29 OCTOBRE 2015

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la **Décision Modificative n° 2 de l'exercice 2015, telle que présentée, ci-jointe ;**
- adopte les **modifications d'Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements telles que présentées ci-dessus et dans les annexes jointes au rapport et à la présente délibération.**

Le Président du Conseil d'Administration  
du Service Départemental d'Incendie et  
de Secours du JURA,



**Clément PERNOT**